

– Les adultes et l'accessibilité
aux études supérieures –

Mémoire présenté dans le cadre de la phase 2
préparatoire au sommet sur les universités :
L'accessibilité et la participation aux études supérieures

Association générale des étudiants et étudiantes
de la Faculté de l'éducation permanente
de l'Université de Montréal
(AGEEFEP)

Association des étudiants hors campus
de l'Université du Québec à Trois-Rivières
(AEHCUQTR)

Association des étudiants des programmes
de certificat de HEC Montréal
(AEPCHÉC)

Association des étudiants de la Télé-Université
de l'Université du Québec
(AETELUQ)

Décembre 2012



Table des matières

Introduction : L'angle de la formation continue	5
La formule de financement	5
L'accès aux études des francophones	6
L'accessibilité géographique	7
1. Les hors campus	7
2. Les pôles universitaires	8
3. Les campus délocalisés	8
4. La formation à distance	9
La publicité	10
Les droits de scolarité et les frais institutionnels obligatoires	10
L'aide financière pour les étudiants à temps partiel	10
L'aide financière pour les étudiants à plein temps	12
La reconnaissance des acquis	12
L'accessibilité au cégep	14
Nos trois constats	15

Comment favoriser l'accès des adultes à l'enseignement supérieur ?

Introduction : L'angle de la formation continue

Cela tient de l'évidence : dans l'opinion publique, le mot « université » fait d'abord référence au lieu de formation initiale des jeunes de moins de 25 ans.

Le développement spectaculaire du réseau universitaire québécois dans les 40 dernières années s'est cependant traduit par une arrivée massive d'adultes aspirant à une formation universitaire, et cet intérêt ne s'est pas démenti au fil des ans, bien au contraire. Il s'agit incontestablement d'une des conséquences très positives de l'application du Rapport Parent. On ne saurait donc concevoir l'université d'aujourd'hui sans que sa mission inclue la formation continue, la traduction concrète du paradigme de l'éducation tout au long de la vie. Il en va, selon nous, de la pertinence sociale des universités.

Malheureusement, cette réalité est trop souvent occultée. Ce fut le cas au cours du « printemps érable », plus particulièrement dans l'entente du 5 mai, qui n'a jamais été mise en œuvre, mais dont certains éléments concernant la formation continue alimenteront sans doute les discussions de ce sommet sur l'enseignement supérieur.

Quels sont ces éléments ? On pense particulièrement à deux sujets chauds, soit la délocalisation des activités des universités et la publicité. C'est à tort, selon nous, que ces deux points ont été désignés comme des dépenses inutiles qui pourraient être évitées. Nous aborderons aussi l'importance historique de la formule de financement sur le développement de l'éducation des adultes, l'importance des programmes de certificat dans l'accès aux études universitaires des francophones, les droits de scolarité, l'aide financière pour les étudiants à temps partiel et les étudiants à plein temps, la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels ainsi que l'accessibilité au cégep pour les étudiants à temps partiel.

La formule de financement

L'adoption de la formule de financement par étudiant équivalent à temps complet (EETC) a coïncidé avec la création du réseau de l'Université du Québec et elle demeure la base du financement des universités.

Nous croyons qu'il doit en rester ainsi, car sans cette formule, qui garantit une même base de financement pour tous les cours et programmes crédités, il est loin d'être certain que la formation continue aurait connu un tel développement.

Le phénomène s'est atténué avec le temps, mais c'est un secret de polichinelle qu'une partie du monde universitaire a longtemps considéré les programmes de certificat avec scepticisme.

L'illustration la plus évidente de ce désamour est venue du défunt Conseil des universités, qui a proposé l'abolition pure et simple de ces programmes en 1985. Dans les années 90, le Groupe du travail sur le financement des universités a reçu le mandat d'envisager la réduction du financement des programmes de certificat. En 2000, c'est le ministère de l'Éducation qui a mis sur la table une formule de financement bancaire selon laquelle les universités auraient reçu 60% du financement des programmes courts, l'autre tranche de 40% étant conditionnelle à l'obtention du diplôme.

Heureusement, ces projets ont fait long feu, mais il y a lieu de s'interroger sur l'intérêt qu'auraient les universités à offrir des programmes de formation continue dont le financement serait différent, et sans doute moindre, que pour les autres types de programme.

L' accès aux études des francophones

En lien avec la formule de financement, on nous permettra ici un rappel historique sur l'importance des programmes courts dans l'accessibilité aux études universitaires des francophones. En 1990, M. Jacques La Haye, de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaire du MESS, a publié une étude intitulée *Diplômes et accès aux diplômes dans les universités québécoises, 1976-1988*, dans laquelle il comparait l'espérance d'obtenir un diplôme universitaire chez les francophones, les anglophones et les allophones. Le résultat est présenté dans le tableau ci-dessous.

	Baccalauréat	Certificat	TOTAL
Français			
Espérance avant 30 ans	22,5%	14,1%	36,6%
Espérance dans la vie active	26,4%	35,8%	62,2%
Anglais			
Espérance avant 30 ans	44,2%	2,5%	46,7%
Espérance dans la vie active	54,7%	7,9%	62,6%
Autre			
Espérance avant 30 ans	29,3%	4,0%	33,3%
Espérance dans la vie active	33,7%	9,7%	43,4%
Total			
Espérance avant 30 ans	25,0%	12,5%	37,5%
Espérance dans la vie active	29,5%	31,6%	61,1%

Espérance d'accès au diplôme universitaire de la population québécoise selon divers paramètres, à partir de l'expérience de l'année universitaire 1984-1985. Source : La Haye, Jacques, 1990. *Diplôme et accès aux diplômes dans les universités québécoises, 1976-1988*. Québec. MESS. Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaire, p. 11

Ce tableau nous dit d'abord ceci : pour la période étudiée, que ce soit avant ou après 30 ans, l'espérance d'entreprendre un baccalauréat était deux fois moindre pour les francophones que pour les anglophones ; elle était même moins élevée chez les francophones que chez les allophones. C'est grâce aux programmes de certificat et après 30 ans que l'espérance d'accès à l'université s'équivalait dans les trois groupes, ce qui a fait dire à M. La Haye : « L'égalité des chances qu'on observe dans l'ensemble vient du rattrapage important réalisé par les francophones après 30 ans. L'espérance d'accès après 30 ans chez ces derniers est en effet de 60 % plus élevée que chez les anglophones ».

L'étude de Jacques La Haye ayant été réalisée il y a plus de 20 ans, il serait périlleux d'affirmer que la situation qui y est décrite s'applique toujours. N'empêche, il serait intéressant de savoir ce qu'il en est aujourd'hui. Il serait aussi pertinent de connaître dans quelle mesure les programmes de certificat ont contribué à la scolarisation des femmes, des personnes en emploi, de ceux qui résident en régions ou qui sont d'origine sociale modeste. Quand on parle de l'accessibilité aux études et d'équité sociale, ce sont autant de données essentielles à la prise de décisions éclairées.

À compter des États généraux sur l'éducation et à plusieurs reprises dans les années subséquentes, nous avons demandé au Ministère d'effectuer de telles études. En vain, si bien que, faute d'études et de données, il est impossible de tracer un portrait d'ensemble de la formation continue créditée dans les universités.

L'accessibilité géographique

L'accessibilité aux études est aussi géographique et l'on doit garder en tête cette perspective lorsqu'il est question de la délocalisation des activités des universités. Ce phénomène n'est pas unique au Québec et il s'inscrit dans la tendance à rapprocher les lieux de formation du milieu de vie des gens. La délocalisation prend par ailleurs diverses formes.

1. Les hors campus

En grande majorité, les activités hors campus consistent en des cohortes fermées et elles se déroulent dans des locaux loués. Cette formule est aussi vieille que l'expansion du réseau universitaire consécutive à la Révolution tranquille.

À titre d'exemple, c'est dès sa création, en 1969, que l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a offert des programmes crédités à Drummondville et Victoriaville. L'UQTR est toujours présente dans ces deux villes, et six autres hors campus se sont ajoutés au fil des ans à Joliette, Sorel-Tracy, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Longueuil et Québec.

On comprend que d'autres constituantes de l'Université du Québec comme l'UQAT ou l'UQAR, qui œuvrent dans de grands territoires à faible densité de population, recourent aussi à cette formule pour réaliser leur mission d'accès aux études dans ces régions. Plus récemment, le recours à la visioconférence et au Web facilite la constitution de cohortes viables. De façon générale, nous

estimons que la responsabilité première d'assurer l'accès aux études universitaires dans les régions éloignées ou celles à plus faible densité de population incombe à l'Université du Québec.

Dans ce cas comme dans tous les autres types de délocalisation, la question se pose : les étudiants des hors campus s'astreindraient-ils à de longs déplacements s'ils n'avaient d'autres choix que de se rendre dans les campus principaux pour suivre leurs cours ?

2. Les pôles universitaires

La création de pôles universitaires constitue également une solution intéressante pour les régions éloignées d'une université. On dénombre trois de ces pôles, en Beauce, dans les Laurentides et sur la Basse-Côte-Nord.

La gestion de ces pôles relève d'un organisme indépendant, où siègent des élus locaux et régionaux ainsi que des représentants socio-économiques. À partir de besoins de formation identifiés dans la région, on sollicite une ou plusieurs universités pour offrir des programmes de formation. Cette façon de faire comporte souvent l'avantage d'éviter la concurrence entre les universités. Elle ne comporte pas de dépenses d'immobilisation puisque les cours sont donnés dans des locaux loués.

La formule ne correspond sans doute pas à l'université idéale, mais peut-on nous expliquer ce que gagnerait la population de ces régions de l'abolition des pôles universitaires ?

3. Les campus délocalisés

Les campus de l'Université de Montréal à Laval, Longueuil et de Lanaudière, le campus de l'Université de Sherbrooke à Longueuil, et ceux de l'Université du Québec à Rimouski à Lévis et de l'Université du Québec en Outaouais à Saint-Jérôme sont les exemples qui nous viennent spontanément à l'esprit. Entre autres, quand on connaît les problèmes de circulation automobile dans la région montréalaise, n'est-il pas pertinent qu'une personne résidant à Saint-Jérôme puisse suivre ses cours au campus de Laval de l'UdeM plutôt que de devoir se rendre au campus principal ?

Les étudiants inscrits dans les programmes de certificat et de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) apprécient manifestement la délocalisation, car ces campus sont utilisés au maximum de leur capacité en soirée. Dans la majorité des cas, ils sont également utilisés de façon optimale le jour, car on y offre des programmes de baccalauréat à plein temps. C'est ce que font notamment l'Université de Montréal à Laval et l'Université du Québec en Outaouais à Saint-Jérôme, qui dispensent des programmes en sciences de l'éducation et en sciences infirmières, deux secteurs où il y a pénurie au Québec pour plusieurs années à venir

L'Université du Québec à Trois-Rivières a elle aussi un projet de campus à Drummondville, où elle est présente depuis 43 ans et où elle offre des programmes de formation continue et des services aux entreprises. Ces activités seraient regroupées dans le nouveau campus, qui ajouterait des programmes de formation initiale et développerait la recherche. Drummondville compte plus de 70 000 habitants et, là comme ailleurs, il y a évidemment d'importants besoins de formation et une volonté de retenir les diplômés dans la région.

Le projet répond d'ailleurs aux normes de création de ces nouveaux campus, qui exigent une implication du milieu, en l'occurrence les villes et municipalités, la Municipalité régionale de comté (MRC) et les groupes socioéconomiques. Un tel projet requiert aussi une étude de marché sur les étudiants potentiels et les programmes requis. Quant au financement de la construction, il ne doit pas provenir du budget de fonctionnement.

Dans le cas particulier de Drummondville, l'intérêt de la ville et du milieu socio-économique s'est traduit concrètement puisque la fondation de l'UQTR a recueilli jusqu'à maintenant plus de 8,3 millions \$ pour financer le projet. L'Association des étudiants hors campus (AGEHCUQTR) a elle-même contribué à une somme de 250 000 \$.

4. La formation à distance

Pour des raisons évidentes, la formation à distance (FAD) nous vient aussi à l'esprit quand on parle d'accessibilité géographique à la formation. Toutefois, dans le cas du Québec, l'éloignement géographique ne semble pas le facteur le plus important puisqu'environ 75 % des étudiants de la TÉLUQ habitent dans les régions urbaines de Montréal et de Québec. La souplesse des horaires d'étude que permet l'enseignement à distance est donc davantage en cause, mais il s'agit d'une contrainte aussi importante que l'éloignement géographique.

La FAD est très importante au Québec. Selon le Comité de liaison de la formation à distance (CLIFAD), tous ordres d'enseignement confondus, on dénombre près de 1 800 cours à distance; chaque année, le nombre d'inscriptions approche les 160 000. Dans l'ordre universitaire, les deux joueurs majeurs sont la TÉLUQ et l'Université Laval, qui comptent chacune pour 47 % des inscriptions. Quoique dans une moindre mesure, l'Université du Québec en Abitibi Témiscamingue, l'Université de Montréal et l'Université de Sherbrooke offrent aussi des programmes à distance et elles ont probablement des projets de développement dans leurs cartons.

La FAD n'étant pas limitée par la distance, des universités hors Québec, dont l'Université Laurentienne et le Collège universitaire de Saint-Boniface offrent aussi des programmes en français. Ceux qui ne sont pas limités par la langue ont aussi la possibilité de s'inscrire aux nombreux programmes à distance des universités anglophones. L'inverse est également vrai : les formations à distance créées au Québec intéressent aussi des étudiants étrangers.

Pour demeurer un acteur majeur, le Québec doit donc continuer à développer de nouveaux programmes en utilisant diverses plateformes.

La publicité

La publicité que font les universités, a-t-on aussi entendu au cours du printemps érable, constitue des dépenses inutiles. Est-ce bien le cas? Ça dépend de quoi on parle.

À notre sens, la critique est justifiée lorsqu'il s'agit de publicité de prestige, qui ne contient pas d'autre information que le rappel de l'existence de l'établissement. On peut aussi s'interroger sur la pertinence d'investir 150 000\$ dans l'achat de listes de courriels pour effectuer de la publicité électronique. De telles initiatives doivent être mises en œuvre dans la transparence et en s'assurant de la rentabilité de l'investissement.

Par contre, la publicité est nécessaire dans le cas de la formation continue, car les adultes sur le marché du travail ne vivent pas sur les campus et ils ignorent généralement la grande diversité des programmes offerts. Comment seront-ils informés des formations disponibles et auront-ils le goût de s'y inscrire? Dans ce cas, la publicité, en particulier dans les médias locaux, fait indéniablement partie des outils nécessaires pour faire connaître l'offre de formation et elle s'inscrit dans l'objectif d'accessibilité aux études universitaires.

Les droits de scolarité et les frais institutionnels obligatoires

On a bien vu le printemps dernier que, dans le monde étudiant, l'augmentation des droits de scolarité ne passe pas. Depuis plusieurs années, la position de la Fédération et de l'AETELUQ est le gel des droits de scolarité dans une perspective de gratuité scolaire. Nous reviendrons sur cette question lorsque sera abordé le thème du financement des universités.

Depuis 2008, une directive ministérielle limite la hausse des frais institutionnels obligatoires (FIO) que peuvent imposer les universités. Cette mesure est essentielle pour éviter que les universités contournent le gel des droits de scolarité en augmentant les FIO. En toute logique, le gel des droits de scolarité doit s'accompagner d'un gel des FIO.

L'aide financière pour les étudiants à temps partiel

Il y a dix ans, à la demande répétée de notre Fédération, le régime des prêts et bourses a été modifié afin d'y inclure un volet pour les études à temps partiel.

La mesure est modeste puisque l'aide consentie se limite à des prêts, sans possibilité d'obtenir une bourse, et qu'elle couvre les droits de scolarité, les frais de matériel scolaire et les frais de garde. En 2008, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a procédé à l'évaluation de ce volet du programme pour la période de 2002-2003 à 2006-2007. On en retient les éléments suivants :

1. Le recours au programme est relativement restreint avec 3 648 demandes en 2006-2007; un peu plus de la moitié d'entre elles ont été acceptées, soit 1 896. On note toutefois une progression importante de 140% en quatre ans puisque le nombre de demandes était de 1 522 en 2002-2003, dont 953 avaient été acceptées. Les prêts, qui varient de 892\$ à 1 125\$ selon les années, ont totalisé 2 120 920\$ comparativement à 849 389\$ en 2002-2003.
2. Ce sont surtout les universitaires qui utilisent le programme : 92,1% des bénéficiaires provenaient de cet ordre d'enseignement en 2006-2007.
3. Les bénéficiaires ont des revenus se situant dans la fourchette des 10 000\$ à 13 000\$. Le prêt accroît leur revenu d'environ 10%.
4. Il y a proportionnellement plus d'étudiants qui utilisent le programme québécois, soit 1,3% en 2006-2007, que le programme canadien de prêts aux étudiants, où le taux de participation est de 1%.
5. Le taux de satisfaction des bénéficiaires est de plus de 75% pour quatre aspects du programme : le paiement des intérêts par le Ministère pendant la durée des études, la durée de l'admissibilité (14 trimestres), la limite d'endettement (8 000\$) et le montant du prêt (de 892\$ à 1 125\$ selon les années).
6. Le coût de la gestion du programme est élevé, soit 504 110\$ ou 265\$ par prêt.

Nous retenons de ces données que le recours au programme est relativement restreint, mais qu'il a tout de même progressé de 140% dans une courte période de quatre ans et cela, même en ayant fait l'objet de très peu de publicité. Il serait intéressant de disposer des données des années 2007-2008 et suivantes pour savoir dans quelle mesure l'évolution de l'utilisation du programme s'est poursuivie.

Cela dit, il n'est pas négligeable que 1 896 personnes aient obtenu un prêt en 2006-2007. Pour elles, il s'agissait d'un apport financier significatif, essentiel même, puisque ce sont des gens dont le revenu oscille de 10 000\$ à 13 000\$, bien en deçà du seuil de faible revenu. Nous sommes par ailleurs perplexes sur le coût de gestion du programme, mais nous ignorons pourquoi il en est ainsi.

Il y a certainement une marge de manœuvre pour améliorer ce volet du programme étant donné que les étudiants de la formation continue contribuent annuellement environ 8 millions\$ à la cagnotte de l'aide financière alors qu'ils n'en retirent qu'un peu

plus de 2 millions\$. Le revenu des personnes bénéficiaires étant très bas, de 10 000\$ à 13 000\$, le programme devrait être bonifié en y ajoutant des bourses.

L'aide financière pour les étudiants à plein temps

La majorité de nos membres étudient à temps partiel, mais ils sont de plus en plus nombreux à opter pour le mode d'études à plein temps.

De son propre aveu, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ) est incapable de chiffrer l'ampleur du déficit budgétaire des bénéficiaires de l'aide financière. C'est une lacune à combler, car la connaissance de la réalité financière des étudiants constitue un préalable à un régime d'aide financière adaptée aux besoins.

Le relèvement du seuil de revenu à partir duquel une contribution parentale est exigible constitue certes une mesure positive, mais il subsiste toujours le problème des barèmes de l'aide, qui ne correspondent pas à la réalité du coût de la vie. Selon nous, ces barèmes devraient avoir pour base le seuil de faible revenu et ils devraient être indexés annuellement selon l'Indice des prix à la consommation.

Présentement, une personne qui retourne aux études après avoir occupé un emploi peut difficilement avoir accès à l'aide financière puisque le calcul de celle-ci tient compte du revenu de l'année antérieure. Or, ce n'est pas parce qu'une personne touchait un salaire qu'elle a économisé suffisamment d'argent pour vivre sans revenu pendant un an. Cette restriction devrait donc être levée, comme devraient être assouplies les règles sur le revenu de travail que peut gagner un étudiant pendant l'été ou dans le cours de l'année. Faut-il absolument qu'un étudiant vive dans la grande pauvreté?

Enfin, devraient être exclues du calcul de l'aide la pension alimentaire, les allocations familiales fédérales et provinciales ainsi que la contribution du conjoint.

La reconnaissance des acquis

La reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels constitue un enjeu majeur en éducation des adultes, en éducation permanente et en formation continue, ce qui inclut l'enseignement à distance.

Nous ne reprendrons pas ici l'abondant argumentaire justifiant la reconnaissance des acquis, mais rappelons les trois principes de base :

- toute personne a le droit de faire reconnaître ses acquis de formation, mais il lui appartient d'en faire la preuve;
- nul ne devrait être obligé de réapprendre ce qu'il connaît déjà;
- le système de reconnaissance des acquis doit être transparent.

Pour faire face à cet enjeu, tant le Conseil supérieur de l'éducation que la Politique d'éducation et de formation continue des adultes ont invité les universités à se doter d'une politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et à faire part des résultats dans leur rapport annuel. Les universités devraient aussi offrir et publiciser les mesures de soutien aux étudiants qui souhaitent formuler une demande de reconnaissance des acquis.

On n'en est pas là, car s'il y a eu des progrès dans le développement de la reconnaissance des acquis, ils demeurent relativement modestes et, surtout, trop lents. C'est particulièrement le cas de la reconnaissance des acquis expérientiels, qui pose des défis importants au regard de l'évaluation crédible des acquis et de leur correspondance à un ou des cours universitaires. Toutefois, des méthodes crédibles pour le faire existent bel et bien, et les retards en ce domaine tiennent à la résistance culturelle des universités à reconnaître des savoirs acquis hors de leur giron et à l'absence de volonté politique. La concurrence entre les universités peut aussi constituer un facteur de résistance à la reconnaissance des acquis.

Nous avons une crainte : comment peut-on espérer l'implantation systématique de la reconnaissance des acquis expérientiels et la reconnaissance, dans l'ensemble du réseau universitaire, des crédits qui seront ainsi octroyés, alors que l'arbitraire règne toujours dans l'octroi d'équivalences pour des cours crédités réussis dans une université québécoise ?

Ce problème peut avoir un impact majeur sur la vie des étudiants. Deux exemples illustrent bien cette situation. Tout d'abord, le cas de la TÉLUQ, qui était rattachée jusqu'à récemment à l'Université du Québec à Montréal. Or, même dans cette période, l'UQAM refusait d'accorder des équivalences pour des cours réussis à la TÉLUQ.

Il y a quelques années, l'émission *La Facture*, de Radio-Canada, a fait état d'un certificat en psychologie offert à la TÉLUQ, dont les cours n'étaient pas reconnus au baccalauréat en psychologie de l'UQAM. Après de nombreuses démarches, une étudiante a pu finalement faire reconnaître ses cours à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Autre exemple, il y a quelques semaines, une des associations membres de la FAEUQEP a porté à l'attention du Ministre et de la CRÉPUQ un cas particulièrement scandaleux, celui du baccalauréat en sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, qui refuse d'accorder des équivalences pour des cours réussis au Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. L'Université de Sherbrooke et l'Université Laval ont des politiques similaires. Il s'agit pourtant de cours identiques à ceux du baccalauréat, souvent donnés par les mêmes enseignants et avec les mêmes exigences qu'au baccalauréat. Ces cours sont d'ailleurs reconnus au baccalau-

réat en droit de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, qui a la main haute sur le certificat (choix des enseignants, exigences académiques, modalités des examens, etc.). Rien n'indique que les étudiants provenant du certificat réussissent leurs études moins bien que les autres étudiants.

Ce type de décision est catastrophique pour les étudiants, qui perdent un temps précieux à reprendre des cours dont ils maîtrisent déjà le contenu, qui doivent payer une deuxième fois des frais de scolarité, accroître leur endettement et retarder leur entrée dans le marché du travail. C'est aussi une dépense inutile pour le Ministère, qui verse deux fois aux établissements la subvention pour le même cours. Dans le cas des cours de droit à l'UQAM, il s'agit d'une dépense inutile de 3 500 \$ par cours de trois crédits. Dans de tels cas, le Ministère devrait refuser d'accorder la subvention prévue.

L'autonomie des établissements universitaires, nous en sommes, mais cela n'autorise pas l'arbitraire, l'injustice et la dilapidation des fonds publics. Pour l'heure, les étudiants victimes de ces décisions insensées ne peuvent qu'en prendre acte, car il n'existe aucun mécanisme de révision. Il s'agit là pour nous d'une anomalie que le Ministère doit corriger rapidement, notamment en créant un tel mécanisme d'appel. À ce stade, les refus d'équivalences devraient être justifiés.

Soyons clairs : tous les cours des universités québécoises doivent être de qualité, car c'est la clé d'un système efficace d'équivalences de cours. Tous les cours qui ne correspondent pas à cette exigence doivent être mis à niveau ou rayés de la banque de cours.

L'accessibilité au cégep

Il est anormal qu'on dénombre dans les 75 000 étudiants dans les programmes de formation continue des universités (65 000 dans les certificats de 1^{er} cycle et 10 000 dans les DESS) alors qu'on en compte moins de 40 000 dans les cégeps.

Cette situation ne découle pas du manque de volonté ou d'initiative des cégeps, et probablement pas davantage du manque d'intérêt des adultes pour les études collégiales. Elle est plutôt attribuable au mode de financement des cégeps, qui doivent composer avec des enveloppes budgétaires fermées pour les études à temps partiel, le mode d'étude que privilégie une nette majorité d'adultes. Une fois atteint un nombre x d'étudiants à temps partiel, la porte de l'admission se ferme.

Le monde de l'éducation des adultes dénonce cette anomalie depuis plusieurs années. Comment peut-on justifier qu'il soit beaucoup plus facile pour un adulte de s'inscrire dans un programme de formation continue à l'université qu'au cégep? Il est impératif de corriger cette aberration en mettant fin au système des enveloppes fermées.

Nos trois constats

Nécessité de maintenir l'accessibilité aux études universitaires sur tout le territoire québécois par une offre de programmes adaptés aux besoins des adultes, selon des modalités et formules souples

Gel des droits de scolarité et bonification du régime d'aide financière aux études pour les étudiants à temps partiel, notamment par l'ajout de bourses

Coup de barre nécessaire pour développer des services et des balises pour la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels, ce qui inclut un mécanisme d'appel lorsqu'il y a refus d'accorder une équivalence.